

Dispositif d'accompagnement des indépendants

L'Urssaf et l'Agence de Sécurité sociale pour les indépendants de la région Centre-Val de Loire déclenchent le dispositif d'accompagnement des indépendants pour répondre aux difficultés des entreprises impactées par les mouvements sociaux organisés depuis le 17 novembre dernier.

Qui est concerné ?

Les travailleurs indépendants qui ont subi ou subissent une baisse de chiffre d'affaires ou une interruption d'activité liées à ces événements.

Faire face en cas de difficultés de paiement

Ce dispositif propose :

- Un report de paiement des cotisations et une remise d'office des majorations de retard ;
- Une réévaluation des cotisations sur une estimation de revenu.

L'agence de Sécurité sociale pour les indépendants peut également attribuer pour les artisans et commerçants, un secours financier d'urgence sur étude du dossier en cas de baisse importante du chiffre d'affaires.

Comment nous contacter ?

L'Urssaf et l'Agence de Sécurité sociale pour les indépendants de la région Centre-Val de Loire se tiennent à la disposition des chefs d'entreprises pour trouver une solution adaptée à leur situation :

Urssaf

**Agence Sécurité sociale
indépendants**

Du **lundi au vendredi**
de **9h à 17h**
au **3957** (appel payant 0,12 € + prix d'un appel)

ou www.urssaf.fr

Du **lundi au vendredi**
de **8h à 17h**
au **3698** (appel gratuit)

ou www.secu-independants.fr